

Les 4 axes de mise en œuvre 2026–2030

Quatre axes structurent la mise en œuvre opérationnelle du projet de siège sur les cinq prochaines années. Leur déclinaison détaillée — ambitions, jalons, indicateurs de réussite et conditions de réussite — figure en **Partie VII — Projet stratégique du siège à 5 ans**.

Axe 1 — Structuration des processus transversaux

Définition : Un processus a un objectif défini, mobilise des ressources, est piloté et peut être mesuré. Il correspond à un ensemble d'activités corrélées ou en interaction qui utilisent des éléments d'entrée pour produire un résultat escompté.

- Formalisation d'une politique et d'une organisation claire pour chaque processus.
- Intégration systématique de la démarche d'amélioration continue (PAQ, EI, DUERP, PCA).
- Prise en compte permanente des enfants, jeunes et familles accompagnés et des professionnels.

Axe 2 — Automatisation des tâches et des transmissions d'information

Dans une organisation de service, l'automatisation consiste à utiliser des outils numériques, et l'intelligence artificielle, pour prendre en charge certaines tâches administratives ou répétitives, afin de fiabiliser les pratiques, de réduire les délais et de permettre aux professionnels de se recentrer sur le cœur de métier. Ces outils seront utilisés en intégrant progressivement les principes de sobriété écologique et de sécurité des données.

- Déploiement progressif d'applicatifs métiers (SI-RH, SI Qualité, GMAO).
- Usage avisé de l'IA dans une logique de sobriété numérique.
- Accompagnement organisationnel et montée en compétences des professionnels.

Axe 3 — Contrôle de gestion

Le contrôle de gestion est un ensemble de pratiques et d'outils qui visent à aider la direction et les responsables à piloter l'activité, à maîtriser les ressources et à éclairer la décision, en mettant en regard les objectifs, les moyens engagés et les résultats obtenus.

- Suivi précis des dépenses et des recettes, tableaux de bord pour dispositifs et autorités.
- Recherche d'économies de long terme dans une logique de responsabilité sociétale.
- Conduite d'audits de processus pour fiabiliser et optimiser l'activité.

Axe 4 — Diversification des contributions aux moyens de l'association

Il s'agit de développer et de suivre des sources de moyens variées — financements, compétences, équipements, locaux — en veillant à leur complémentarité, leur bon usage et leur pérennité, pour renforcer la résilience et l'autonomie de l'association.

- Financements diversifiés (publics, privés, subventions, appels à projets, AMI).
- Partenariats matériels (mises à disposition, baux emphytéotiques, dons et legs).
- Bénévolat associatif et mécénat de compétences.